



ATTESTATION DE QUALIFICATION SPORT ADAPTE

Hervé DEWAELE
Cadre Technique FFSA

Colloque handikayak
Olhain le 24 janvier 2010

Généralités

- L'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives pour les personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques étant inscrit dans la loi et étant l'une des priorités du Ministère de la Santé et des Sports.
- la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) propose **une formation** aux **professionnels** ou futurs professionnels des métiers du sport ainsi qu'aux **bénévoles** d'associations sportives, quels que soient leurs champs d'intervention et dans la limite des prérogatives accordées par les textes réglementaires (voir **RNCP**)
- Cette formation complémentaire **favorise l'acquisition de compétences** pour intervenir auprès des publics relevant de **la délégation de la FFSA**. Elle s'inscrit également dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires.
- Par cette formation, la FFSA contribue à **l'insertion** des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'Etat ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.



Organisation de la formation

Elle se compose de trois modules se déroulant dans un délai maximum de deux années :

- **Module 1** : Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement – 16 heures
- **Module 2** : Intervention pédagogique - 24 h;
- **Module 3** : Stage pédagogique en situation - 20 h;
- **Validation** : Evaluation du stage à partir d'un document écrit et d'un entretien

Module 1 : Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement - 16 heures

Objectifs :

- acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A
- connaître la F.F.F.S.A et ses finalités, comprendre son organisation;
- connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes;
- interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie ;
- choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.

Contenu :

- notions de handicap, déficiences, maladie,
- les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences pour la vie des sujets dans les domaines éducatifs, sociaux, économiques, culturels
- les troubles psychiques : les pathologies, le soin,
- identifier des besoins
- la FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations...
- le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions;
- représentations du handicap et intervention éducative
- les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages,



Module 2 : L'intervention pédagogique - 24 heures

Objectifs :

- concevoir son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques de comprendre et de progresser ;
- analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre
- concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition ;
- élaborer des outils d'observation et d'évaluation,
- analyser sa pratique,
- travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins

Contenu :

- le projet en relation avec les objectifs de l'institution et/ou l'association ;
- didactique appliquée de la discipline sportive ;
- référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques ;
- enseignement de l'activité auprès de ces personnes ;
- l'aménagement du milieu ;
- organisation des compétitions dans la discipline (FFSA et fédération délégataire de la discipline) ;
- séances pédagogiques auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation.



Module 3 : Stage pédagogique en situation - 20 heures

Le stage pédagogique en situation d'une durée de 20 h se déroule de manière fractionnée. Il s'agit de conduire son enseignement dans la durée. Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage : établissement spécialisé, association affiliée à la FFSA, association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

A l'issue du stage, le stagiaire réalise un rapport auquel il intègre une attestation de la structure d'accueil certifiant la durée et les conditions de mise en œuvre du stage.

Compétences attendues :

- réinvestir les compétences et connaissances élaborées durant les modules;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité.

La validation s'effectuera suite à un entretien basé sur le rapport de stage. Elle permettra à son titulaire d'obtenir une Attestation de Qualification Sport Adapté dans la discipline sportive concernée.

Allégements de formation

- Ne peuvent s'inscrire à cette formation que :
- des personnes suivant un cursus de formation au brevet d'Etat dans la discipline concernée,
- des personnes titulaires du brevet d'Etat dans la discipline concernée.
- sur dérogation des personnes bénévoles, souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club

Certains stagiaires peuvent être allégés du module 1. s'ils sont titulaires de l'une des qualifications suivantes :

- - B.E.E.S. 1^{er} degré, option « activités physiques et sportives adaptées »
- - D.E.U.S.T. - STAPS, mention « Activités Physiques Adaptées »
- - Licence STAPS, mention « Activités Physiques Adaptées »
- - Maîtrise STAPS, mention « Activités Physiques Adaptées »
- - Diplôme du travail social ou de la santé (ex. éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, aide
médico-psychologique, infirmier travaillant en psychiatrie, psychomotricien....)



Contacts

- Service formation de la FFSA Trans'formation :
 - 01 42 73 90 00
- Comité Régional Sport Adapté
 - 03 20 03 65 84
 - <http://sportadapte5962.org>